



Dossier d'inscription Sauvetage Sportif Saison 2019 / 2020



AFFILIÉS A LA FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET SECOURISME
FORMATION SECOURISME
SECTION SAUVETAGE CÔTIER

240 chemin de CAILLOL 31620 FRONTON

Tél 07.71.05.25.70

mail : dauphinsdufrontonnais@gmail.com

site internet: www.dauphinsdufrontonnais.fr

- Nouvelle licence :**
 - 30 ans : 250€ (short + t-shirt)
 - Master : 210€ (short + t-shirt)
- Renouvellement licence :**
 - 30 ans : 200€
 - Master : 160€
- 20€ membre au club / formateur / entraîneur (sans short /t-shirt)**
- 50€ short / t-shirt**
- BNSSA**
 - 412€** inclus (formation + PSE1 + livre réglementaire)

Familles :

430 € pour 2

190€ par personne à partir de 3 licenciés

Nom :

Prénom :

Né(e)-le : / / à : Département : _____ ()

Adresse :

Code postal :

Ville :

Portable du licencié :

E-mail du licencié :

T-shirt et short inclus dans la licence.

Entourer la taille correspondante :

Taille T-shirt : 6XS 5XS 4XS 3XS 2XS XS S M L XL 2XL 3XL

Taille Short : 6XS 5XS 4XS 3XS 2XS XS S M L XL 2XL 3XL



Dossier d'inscription Sauvetage Sportif Saison 2019 / 2020



Pièces à joindre impérativement au dossier d'inscription		Réservé
Attestation de natation : 100 mètres crawl pour les moins de 13 ans. 200 mètres crawl pour les plus de 13 ans.		
1 photo d'identité. Pour les nouveaux licenciés uniquement		
Certificat médical de moins de 3 mois contenant la mention « apte à la pratique de la natation et du sauvetage sportif y compris en compétition » uniquement pour les nouveaux licenciés.		
Autorisation à l'image (voir ci-après).		
Engagement à participer aux compétitions (voir ci-après).		
Règles au sein club signées par le licencié et les parents si mineur (voir ci-après).		
Autorisation parentale signée (voir ci-après).		
Cotisations à l'ordre des « Dauphins du Frontonnais » uniquement pas chèque.		



Autorisation Parentale



AFFILIES A LA FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET SECOURISME
FORMATION SECOURISME
SECTION SAUVETAGE CÔTIER
240 chemin de CAILLOL 31620 FRONTON
Tél 07.71.05.25.70
mail : dauphinsdufrontonnais@gmail.com

Nous, soussignés,

Portable 1.....Portable 2.....

Adresse E-mail 1.....

Adresse E-mail 2.....

Autorisons notre enfant (Nom, prénom)
à faire partie de la section sauvetage sportif

Nous nous engageons à lui faire suivre les entraînements, à participer aux compétitions de la saison et à prévenir l'entraîneur pour tout empêchement.

D'autre part, nous acceptons que notre enfant soit licencié et assuré auprès de la Fédération Française de sauvetage et secourisme dans le cadre des compétitions inscrites au calendrier.

En cas d'accident lors d'un entraînement ou d'une compétition, nous laissons libre choix aux responsables de diriger l'enfant vers le lieu de soins le plus proche ou le plus adéquat. En cas d'intervention, ne pouvant prendre aucune décision auprès des services hospitaliers, le club s'engage à prévenir les parents.

Fait à le

Pour servir et valoir de droit (bon pour accord et signatures)

La Mère :

Le Père :

Le licencié (majeur) :



Engagement à participer aux compétitions



AFFILIES A LA FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET SECOURISME

FORMATION SECOURISME

SECTION SAUVETAGE CÔTIER

240 chemin de CAILLOL 31620 FRONTON

Tél 07.71.05.25.70

mail : dauphinsdufrontonnais@gmail.com

Pour les MINEURS :

Nous soussigné (e)s :

Acceptons que notre enfant (Nom, prénom).....

Participe à au moins deux compétitions sportives eaux plates et en côtiers auxquelles le club des Dauphins du Frontonnais s'est engagé durant la saison.

Nous nous engageons, en cas de désistement à la compétition, à régler la somme de l'engagement prévue au club des Dauphins du Frontonnais ou, le cas échéant, de fournir un certificat médical.

Fait à le

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

La Mère

Le Père

Le compétiteur

Pour les MAJEURS :

Je soussigné (e) :

Accepte de participer à au moins 3 compétitions sportives eaux plates et au moins 2 compétitions en côtiers auxquelles le club des Dauphins du Frontonnais s'est engagé durant la saison.

Je m'engage, en cas de désistement à la compétition, à régler la somme de l'engagement prévue au club des Dauphins du Frontonnais ou, le cas échéant, de fournir un certificat médical.

Fait à le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le compétiteur



Autorisation à l'image



AFFILIES A LA FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET SECOURISME
FORMATION SECOURISME
SECTION SAUVETAGE CÔTIER

240 chemin de CAILLOL 31620 FRONTON

Tél 07.71.05.25.70

mail : dauphinsdufrontonnais@gmail.com

Représentations photographiques

Je soussigné (e)

ou pour les mineurs : Nous soussignés

représentants légaux de l'enfant :

autorisons

n'autorisons pas

le club pour la diffusion de représentations photographiques

- ✓ diffusion sur notre site Internet www.dauphinsdufrontonnais.fr
- ✓ diffusion sur les réseaux sociaux (facebook)
- ✓ diffusion sur tous supports numériques (cédérom, dévédérom...) à destination des familles des licenciés.
- ✓ représentation sur grand écran dans toute manifestation sportive ou culturelle

Fait à le

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » :



Dauphins du Frontonnais

SAISON 2019 / 2020



AFFILIÉS A LA FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET SECOURISME
FORMATION SECOURISME
SECTION SAUVETAGE CÔTIER
240 chemin de CAILLOL 31620 FRONTON
Tél 07.71.05.25.70
mail : dauphinsdufrontonnais@gmail.com

Sauveteurs,

En vue de votre arrivée au sein du club des DAUPHINS DU FRONTONNAIS,
Nous vous proposons un petit récapitulatif sur les lieux, horaires et tenues pour le bon fonctionnement de nos entraînements et compétitions en salle, piscine, lac et mer.

Entraînements

A la halle des Sports ou Stade

Le lundi soir de 19h30 à 21h30 (de Minimes à Masters)

Le mardi soir de 19h30 à 21h00 (d'Avenir à Benjamins)

Le jeudi soir de 19h30 à 21h00 (de Minimes à Masters)

A la PISCINE Municipale de l'Union – rue Puy de Sancy du 05 octobre 2019 au 20 avril 2020

Le samedi de 19h à 21h

Présence à la piscine à 18h45

Au LAC ou à la MER

(lieux et horaires sur le site du club en page d'accueil)

Tenues

Short, jogging, basket, tee-shirt

Pas de tenue de ville (entraînement refusé)

Maillot de bain, palmes, lunettes

Bonnet du club offert

Combinaison épaisseur, Gants et Chaussons

(Évitez les combinaisons de plongée, moins souple, prenez des combinaisons de style surfeur en épaisseur de 3/4).

Le club fournit le matériel pour les entraînements et les compétitions dans la limite du matériel en sa possession (Planche, Nipper, Kayak, Mannequin, Bouée Tube etc...).

Pour toutes les compétitions, la tenue du club est obligatoire (short, tee-shirt) Merci de renseigner le « bon de commande » sur le site internet dans la rubrique « boutique du club », afin de connaître les tailles à commander (à remettre à la secrétaire du club par mail : dauphinsdufrontonnais@gmail.com).

Bouteille d'eau indispensable pour tous les entraînements et manifestations sportives.

Sportivement

Site : www.ffss.fr

Site : www.dauphinsdufrontonnais.fr



Dauphins du Frontonnais

SAISON 2019 / 2020



Quelques règles au sein du club

Entraînements

- Présence de tous les sportifs aux entraînements (d'Avenirs à Masters) en fonction du travail ou de la scolarité, prévenir l'entraîneur en cas d'absence.
- Les horaires devront être respectés.
- Toutes informations seront communiquées sur le site du club et par mail pour les compétitions.
- Tous les licenciés/adhérents s'engagent à participer à la vie du club :
 - Préparation & rangement du matériel durant les compétitions et les entraînements,
 - Respect du matériel.

Durant les compétitions :

- Tous les licenciés devront porter la tenue du club pour chaque déplacement.
- Les licenciés s'engagent à ne pas utiliser abusivement de leur téléphone durant les manifestations ou les compétitions.
- A chaque compétition un capitaine d'équipe sera nommé.
- Le capitaine d'équipe a la responsabilité de motiver et d'informer les compétiteurs du déroulement de la compétition (séries, appels des officiels, rangement du matériel), et de faire les réclamations si nécessaire auprès du corps arbitral,
- Tous les compétiteurs devront être attentifs aux observations liées au club,
- Le club ne fera aucune réservation d'hébergement ou de repas pour les personnes non licenciées,
- Les compétiteurs s'engagent à respecter le règlement et l'encadrement du club,

Signature avec la mention « lu et approuvé »

Le représentant légal
du licencié mineur

le licencié mineur

le licencié majeur



Dauphins du Frontonnais

SAISON 2019 / 2020



CHARTRE DEPLACEMENT DAUPHINS DU FRONTONNAIS

Préambule

Lors des compétitions le club prend à sa charge les frais d'inscriptions de tous les compétiteurs. Le covoiturage est recommandé afin de limiter les couts pour l'ensemble des participants.

Déplacement compétitions sans hébergement

Les frais de déplacement sont à la charge des compétiteurs. Le covoiturage est souhaitable mais il n'y aura pas de partage des frais mis en place par le club. Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour prendre en charge à tour de rôle les compétiteurs et officiel.

Chacun est responsable de ces repas sauf informations contraires donnée par le club lors de l'inscription.

Seule la voiture qui tracte la remorque avec tout l'équipement peut prétendre à un remboursement des frais sur la base suivante :

Ticket péage

- Remboursement sur la base du trajet google map

Déplacement compétitions avec hébergement

Une participation forfaitaire sera demandée pour chacune des compétitions aux compétiteurs officiels et accompagnants. Celle-ci sera basée sur le cout estimatif du déplacement (hébergement + repas+ déplacement). En fonction du type de compétition (régionale, nationale, internationale..) le club peut décider de prendre à sa charge une part plus ou moins importante des frais.

Un hébergement collectif est proposé par le club.

Les personnes ne participant pas à l'hébergement collectif ou au covoiturage ne peuvent prétendre à aucun remboursement de leur frais sauf accord exceptionnel du président ou du vice-président.

Les personnes qui ont engagées des frais dans le cadre énoncé ci-dessus doivent fournir sous 1 mois au trésorier ou trésorier adjoint les pièces justificatives pour obtenir remboursement des frais engagés. (Passé ce délai plus aucun justificatif ne sera accepté).

Pièces justificatives

- Péages :Ticket péage
- Autre achat (nourriture matériel ..) ticket de paiement ou facture.
- Indemnité kilométrique sur la base de google map
 - pour la voiture avec remorque XX€ du km
 - pour les voitures sans remorque X€ du km

Signature avec la mention « lu et approuvé »

Le représentant légal
du licencié mineur

le licencié mineur

le licencié majeur